

LA GAZETTE UNION NA

PARAISSANT TOUS



La GAZETTE LE LYON, UNION NATIONALE, paraissant tous les jours. — On s'abonne à Lyon, chez GUYOT pour Lyon et le département du Rhône, de 52 fr. par an; 16 fr. pour six mois; 8 fr. pour trois mois. Un fr. de

LYON, LE 16 JANVIER.

Grâce à la patriotique énergie d'un représentant jusqu'alors inconnu, le cri de la France a pu retentir enfin dans la salle de l'Assemblée nationale. Le mouvement était unanime depuis que la Constitution avait été proclamée, et surtout depuis l'élection du dix décembre; dans les journaux, ces organes si multipliés, en France, de l'opinion publique, dans les pétitions qui chaque jour se couvrent d'innombrables signatures, dans les conseils électifs, dans les cercles, dans les salons, sur la place publique, partout, partout se faisait lire, partout retentissait le mot de dissolution.

L'élection du prince Louis Bonaparte à la présidence de la République devait être cependant pour l'Assemblée un avertissement sévère; eh quoi! nous avions vu la plupart de nos représentants, mettant à profit les congés qui leur étaient alors accordés d'une manière si facile, parcourir nos provinces, prêchant partout la candidature du général Cavaignac, n'épargnant aucun moyen pour la faire réussir, discréditant le prince Louis, faisant de cette élection une question vitale, criant bien haut que le choix d'un personnage quelconque ayant appartenu à l'une des familles déchues serait considéré comme une protestation; et voilà que lorsque ce choix est imminent, au moment où la lutte va commencer, alors que le résultat n'en est pas douteux, ces mêmes hommes, et nous pourrions en nommer, ces mêmes hommes cherchent à se perpétuer au pouvoir; les voilà qui sous le prétexte de voter des lois organiques dont la discussion appartient nécessairement à une Assemblée législative, se décernent en quelque sorte un brevet d'immortalité; et puis, lorsque cinq millions de suffrages ont porté au pouvoir celui contre lequel ils poussaient de si bruyantes clameurs, lorsque la grande voix de la nation s'est fait entendre et que le fait qu'ils considéraient comme une protestation s'est réalisé, ils restent sourds, ils ne comprennent pas ou plutôt ne veulent pas comprendre le cri qui s'élève de toutes les parties de la France, et ils essaient, les imprudents, de résister à la volonté du pays.

Il y a un fait qui, au premier abord, peut paraître singulier, mais qui prouve, après réflexion, que le bon sens et l'esprit d'ordre sont innés en France. Les souvenirs de l'époque à laquelle fut nommée l'Assemblée nationale sont encore présents à tous les esprits; la révolution de Février venait d'éclater comme un coup de foudre; ceux-là même qui l'avaient laissé faire, saisis d'une douloureuse surprise, courbaient la tête devant les faits accomplis; ils acceptaient cette république improvisée, et, nous avons hâte de le dire, ils l'acceptaient avec loyauté et franchise. L'important, c'était de sortir du désordre, c'était de fermer la carrière des révolutions et d'obtenir enfin un gouvernement définitif et solide.

Et cependant la Terreur régnait partout, de nombreux proconsuls avaient été envoyés dans les provinces avec la mission de républicaniser la France; les fameuses circulaires de Ledru-Rollin venaient de paraître, le Gouvernement provisoire osait, la menace à la bouche, imposer ses choix au pays. Nous savons comment les choses se sont passées dans notre ville; personne n'a oublié les décrets du citoyen Emmanuel Arago, ce vorace en gants jaunes, qui se croyait le droit de faire raser Lyon, et la garde prétorienne dont il s'était environné; nous entendons les cris menaçants, ces chants incendiaires qui retentissaient dans nos rues et sur nos places publiques; nous croyons lire encore ces placards insolents du club Central, appelant sans cesse aux armes et à la force; nous voyons passer sous nos yeux ces longues processions de soldats mutinés, de filles perdues et d'hommes soudoyés et exaltés par le vin et l'orgie; nous les voyons parcourir nos rues portant triomphalement les noms de leurs candidats, et cherchant à les imposer par la violence, après les avoir divinisé dans leurs clubs.

Qui donc oserait dire que la France était alors parfaitement libre? qui donc oserait affirmer que les élections furent réellement l'expression la plus vraie de sa volonté.

Et cependant la France se soumit, le suffrage universel avait parlé, n'importe de quelle ma-

nière, elle voulut dans sa magnanimité continuer jusqu'au bout l'épreuve; l'Assemblée se réunit, elle commença ses séances. Sa mission était de doter le pays d'une constitution nouvelle, les amis de l'ordre l'accueillirent avec respect, ils firent plus, lorsque la République rouge et les socialistes vinrent hrulement forcer ses portes, ce furent les amis de l'ordre qui la sauvèrent. Au mois de juin, ce furent encore ceux que l'on appelle aujourd'hui les royalistes et les réactionnaires qui combattirent contre les barricades et qui sauvèrent la République; alors l'Assemblée était attaquée par les montagnards et les socialistes, ne l'oublions pas!

Des jours plus tranquilles arrivèrent, elle put achever son œuvre, la constitution fut proclamée, bonne ou mauvaise nous ne voulons pas l'examiner aujourd'hui; les élections pour la présidence eurent lieu, Louis Bonaparte fut nommé et certes personne ne peut nier qu'il fut nommé contre le vœu bien formel d'une grande partie de nos représentants; il fut élu par plus de cinq millions de suffrages.

L'œuvre de l'Assemblée était terminée et nous l'avons dit la plupart de ses membres avaient eu le tort grave de se compromettre lors de l'élection du président. Que fallait-il faire dans une semblable position? Se dissoudre immédiatement et convoquer une Assemblée législative qui aurait procédé à la confection des lois organiques, ainsi le voulait le bon sens, ainsi le voulait la logique; au lieu de cela l'Assemblée constituante se cramponne au pouvoir et par cela même qu'elle manque aux lois du bon sens et de la logique, elle se déconsidère et perd le peu de popularité dont elle s'était environnée grâce aux dangers que la société avait couru; alors les gens d'ordre, les hommes honnêtes l'abandonnent, et voilà que par contre les républicains rouges, les montagnards, les socialistes, ceux qui naguère encore l'attaquaient les armes à la main et envahissaient la salle de ses délibérations, ceux-là prennent parti pour elle et se font ses plus chauds défenseurs, n'est-ce pas qu'il y a dans ce fait un profond enseignement, et que cela doit donner aux gens de bien, de solides espérances!

L'Assemblée a paru le comprendre, et la proposition de l'honorable M. Bateau a été prise en considération; il est vrai que la majorité a été imperceptible, mais enfin cela suffira, sans doute, pour faire réfléchir un grand nombre de nos représentants qui par suite de fausses appréhensions ont voté avec la minorité.

Et puis, où donc est pour l'Assemblée nationale le danger d'une nouvelle élection? ceux-là seuls doivent craindre de n'être pas réélus qui par leurs discours, par leurs actes ou par leurs votes systématiques, ont épouvanté le pays. Que l'on se rassure: quand la France est libre, quand elle est livrée à elle-même, qu'elle peut suivre ses inspirations généreuses et qu'elle n'est pas préoccupée par la crainte de dangers imminents et terribles, elle est juste et sage. Du reste, elle saura, quoiqu'il arrive, manifester pacifiquement sa volonté, et il faudra bien, ce moment arrivé, que l'on baisse la tête et que l'on obéisse.

M. de Montalembert a montré d'un mot toute la vérité de la situation lorsqu'il disait hier de l'Assemblée nationale: Il y a trois fractions dans cette Assemblée, chacune d'elle est la minorité; l'une est composée des hommes qui veulent à tout prix s'en aller par ce qu'ils sont sûrs de revenir; l'autre formée de ceux qui à tout prix, ne veulent pas s'en aller parce qu'ils sont certains de ne pas revenir; enfin la troisième fraction, composée des hommes qui n'ont pas de parti pris sur la question de la dissolution, et qui feront la majorité en se joignant à l'une ou à l'autre des deux autres fractions.

M. de Montalembert a parfaitement raison. La distinction qu'il a faite est vraiment le fond des choses. Si ceux qui s'opposent à la dissolution de l'Assemblée nationale étaient certains de revenir, ils seraient les premiers à vouloir s'en aller pour assurer encore leur règne personnel pendant trois ans. Leur résistance est donc une question d'intérêt privé, pas autre chose.

(Gazette de France.)

Sur tous les bancs de la chambre courait hier

cette nous séar indi elle en d

O d'as poste y av dans d'hie

Le prése de l'i diffie verse été r perm main M are pati M à co

sieu les n vais été d de ve mais :

Com messie de res rité et de res votre

Est- m'adre partis rité, d mures

A g M. e vent al raisons se croi

La c rité qu de très person messie revenit gauche

Entr n'a pas qu'à é fraction lité, to c'est su cette ti prit d' de pres est sou

Prep pas dir mais sin elle-mé dement gnié, q sera ir mande appuyé

Je n été pre ments, l'applie cables, jugeme consta

Je r senté u pour l

qui n'est pas né dans son sein, et dont elle est séparée par un siècle d'existence, tant nous vivons vite. (Sensation.) Non, dans une telle situation, avec le souvenir du pouvoir que vous avez manié avec patriotisme, je le reconnais, et après vous être jetés en dehors de la haute neutralité où vous vous étiez maintenus, êtes-vous dans une position qui permette à un gouvernement d'entreprendre avec vous l'une de ces dispositions générales qui consolident un gouvernement. (Exclamations bruyantes à gauche.)

Je comprends les susceptibilités qui s'éveillent à ma voix. (Nouvelle interruption.) J'attache certes un haut prix à la majorité. Mais je ne croirais pas la mériter si je ne lui disais pas la vérité. (Très-bien!)

Et sachez-le bien, ce n'est pas moi qui lui dit cette vérité; c'est la constitution qui a prévu un cas identique à celui où nous sommes; la constitution, qui s'est efforcé d'empêcher que le pouvoir exécutif fût longtemps gêné dans son action, dans son indépendance, et a décidé que l'Assemblée nommée pour réviser la constitution ne s'occuperait exclusivement que des questions constitutionnelles et constituantes! (Dénégations diverses.) Cette position n'est pas identique, dites-vous, je le sais bien; celle que vous faites au pouvoir est plus périlleuse parce qu'elle est plus exceptionnelle. (Sensation.)

Mais vous oubliez votre passé, mais vous oubliez que vous avez fait et défait le pouvoir exécutif, qu'il a été sous votre dépendance. Eh bien! est-ce que ces souvenirs, à votre insu peut-être, ne pèsent pas sur vous? Ah! je vous rends plus de justice qu'une partie de l'Assemblée ne se la rend à elle-même; et là, je dois le dire, je sais qu'à force de bonne conduite, de bonne volonté, on peut vaincre les difficultés de la situation. Je le sais bien, dans plusieurs votes j'ai reconnu des bonnes intentions et cette intelligence qui comprenait, qui voulaient aider à la solution de ces difficultés. Mais, malgré cette bonne conduite (Rires et bruit), ces ménagements, les difficultés se révèlent et se compliquent à chaque instant; c'est qu'il y a des situations plus fortes que les hommes. (Très bien!) Quand j'entendais tout-à-l'heure M. Billault nous reprocher de n'avoir pris aucune de ces résolutions qui décident de l'avenir d'un gouvernement... Il oublie donc qu'il ne s'est pas passé un seul jour où nous n'ayons été l'objet des attaques les plus passionnées. (Vives interruptions.)

A droite: C'est vrai!
Je ne vous rappelle pas ces interpellations, ces incidents qui, chaque jour, sont venus nous attaquer à cette tribune, cette insistance à amener de pareils débats, quand nous aurions dû voter les lois organiques. (Rumeurs à gauche.) Je n'ai rappelé ces débats accidentels que comme un symptôme de l'entraînement qui sort de la situation même. (Interruption.)

Deux mois se sont écoulés depuis que la constitution a été proclamée: qu'avez-vous fait depuis? Quelle est la loi organique qui a été faite. (Vives exclamations. — Bruit confus.)

Voix diverses. A l'ordre! à l'ordre!
M. Portalis. L'orateur attaque l'Assemblée, monsieur le président, rappelez-le donc à l'ordre. (Le tumulte continue.)

M. le président. Je rappellerai qu'après le vote de la constitution l'Assemblée a été occupée de la nomination du président ensuite du budget rectifié...

Voix nombreuses. C'est vrai! à l'ordre! à l'ordre!
M. Odilon Barrot. Je dis que dans une situation analogue à celle-ci, la constitution avait recommandé à l'Assemblée de s'occuper des lois organiques, afin de ne pas créer entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée constituante les difficultés qui se présentent à chaque instant. Je dis, Messieurs, et pardonnez-moi la franchise de mes paroles, que vous vous êtes plus préoccupés de ce qui était en dehors de la constitution que de ce qui intéressait le gouvernement.

Une voix. Cela n'est pas vrai. (Rumeur.)
M. le président. Une semblable parole est inconvenante, je rappelle l'orateur à l'ordre.

M. Odilon Barrot. Si une pareille situation continue...
M. Portalis. Allez-vous-en! (Vive explosion de murmures.)

M. le président. M. Portalis, je vous rappelle nominativement à l'ordre. (Très bien!)
M. Portalis se lève et veut parler; son voisin le force à se rasseoir. (Le tumulte va toujours en augmentant.)

M. le président. Vous avez la parole pour vous expliquer après l'orateur. La parole est à M. le ministre de la justice.

M. Odilon Barrot. Quand je parle des préoccupations politiques, de ces diversions continuelles qui viennent interrompre vos travaux, il ne faut donc pas vous étonner de ce qu'on demande un terme à vos travaux; c'est donc de votre part défiance dans le jugement du pays. (Rumeurs.)

Oui, cette défiance est au fond de la question. Je n'accuse pas votre patriotisme égaré sans doute. (Nouvelle rumeur à gauche. — Long tumulte.)

M. le président. Si le tumulte continue, je serai obligé de lever la séance.

M. O. Barrot. L'Assemblée a pu s'apercevoir que mes forces ne répondaient pas à l'importance de ce débat. J'espérais n'avoir pas ainsi à lutter contre des interruptions que je ne puis m'expliquer. (Interruption nouvelle.) Quoi! il ne me sera pas permis de dire au nom du pouvoir, que votre patriotisme vous égare!

(A gauche: Non! non! interruption nouvelle.) Ah! ne craignez rien. Je prends l'engagement de ne jamais monter à cette tribune, s'il faut renoncer à dire la vérité.

Plus qu'un mot, messieurs; jamais un gouvernement n'a montré impunément de la méfiance au pays. (C'est vrai!) Eh bien! si ce gouvernement né des entrailles du peuple se rendait coupable de cette absence de confiance, ce serait non seulement une faute, ce serait un stupide contre sens. (Très-bien!) Maintenant que des espérances, des ambitions déçues aient établi leurs chances de succès sur des élections nouvelles, ces ambitions, ces espérances seront déçues, j'en ai la certitude; et pour revenir sur ce tort que se font les gouvernements par la méfiance, rappelez-vous donc ce qui s'est passé.

Les retards apportés aux élections qui ont produit cette Assemblée n'ont-ils pas troublé profondément le

pays? (C'est vrai!) Le pays n'a-t-il pas été troublé aussi quand on hésita dans cette enceinte à faire un appel au patriotisme du pays pour le choix du premier magistrat de la République. (C'est vrai!) N'attendez pas une seconde leçon. (Sensation.) N'éloignons pas le moment de l'appel au pays.

Il s'agit d'une durée de quelques instants de plus d'existence; il y va de la sécurité du pays, de son avenir. Il faut que ce grand jugement soit porté dans le calme des passions. (Interruption.)

L'orateur auquel je réponds a dit qu'il ne s'agissait que d'une prise en considération. C'est vrai. Je ne me serais pas mêlé à ce débat s'il se fût agi d'autre chose. A l'Assemblée seule doit appartenir de fixer le jour de sa séparation. Messieurs, je termine en suppliant l'Assemblée de songer notre situation d'une seule chose. (Rire à gauche.)

Oui, il est une chose qui paralyse la force, la vitalité des gouvernements, la défiance et aussi l'incertitude. Qu'elles disparaissent! Ce sont elles qui arrêtent l'essor du crédit. (Interruption.) Est-il bon, est-il utile au bien du pays que l'incertitude continue à planer sur le moment où vous croirez nécessaire de terminer vos travaux? Là est toute la question; j'attends sa solution de votre patriotisme. (Agitation prolongée.)

M. Portalis. J'ai été rappelé à l'ordre; j'accepte le rappel à l'ordre, mais il aurait dû être prononcé contre l'orateur auquel je succède. Autrefois, quand les ministres n'avaient pas la majorité, ils se retiraient. Le ministre nous a dit: Allez-vous-en! je lui ai répété les mêmes expressions. (Aux voix! aux voix! — La clôture!)

Une voix. On ne peut pas prononcer la clôture après le discours d'un ministre. (Agitation prolongée. — Aux voix! — La clôture!)

M. Jules Favre paraît à la tribune; les cris redoublent avec force à droite, tandis qu'à gauche on entend les cris de: Parlez! parlez! L'honorable membre descend de la tribune au milieu du bruit.

La clôture de la discussion est mise aux voix au milieu du tumulte et prononcée. De vives réclamations se font entendre.

Voix diverses. On n'a pas entendu.
M. le président. Je vais mettre aux voix les conclusions du comité. 160 membres ont demandé le scrutin secret.

Quelques voix. Mais la clôture n'a pas été prononcée! (Si! si! — Agitation extraordinaire.)

M. le président s'efforce d'expliquer le vote; mais à chaque instant, il est interrompu par des cris confus qui partent de divers côtés de la salle; nous avons rarement assisté à un tumulte pareil. Enfin M. le président, pour y mettre un terme, met de nouveau la clôture aux voix; elle est de nouveau proclamée.

M. de Tillancourt. On demande le scrutin secret.
Voix nombreuses. Non! non! le scrutin de division!
On procède enfin au scrutin de division, qui donne le résultat suivant:

Nombre des votants,	805
Majorité absolue,	405
Pour l'adoption,	401 (Mouvent.)
Contre,	404

Les conclusions de la commission sont rejetées.
M. le président annonce que des membres ayant voté pour et contre, il sera procédé à une vérification exacte des votes.

La séance est levée à sept heures trois quarts.
Séance du 13 janvier.

Présidence de M. CORBON, vice-président.
A deux heures et quart, la séance est ouverte.
M. Herckenren, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal.

M. Boursat demande la parole sur le procès-verbal. Il prétend qu'il n'a pas été rappelé à l'ordre, il n'y a eu qu'une menace de la part du président.
Le procès-verbal est adopté.

M. le président. Je vais donner connaissance à l'Assemblée du vote rectifié d'hier soir. Il y a eu des votes doubles, ils ont été annulés.

Nombre des votants,	796
Majorité absolue,	399
Pour la prise en considération de la proposition,	400
Contre,	396

L'Assemblée n'a pas adopté les conclusions du rapport. En conséquence, elle prend en considération la proposition du citoyen Rateau. Elle la renvoie à une commission qui sera formée par les bureaux.

Voix diverses. La réunion immédiate dans les bureaux. (Non! non! — Lundi.)
M. Vivien. Il est de principe que l'Assemblée ne prenne résolution que sur les propositions portées sur son ordre du jour. Vous ne pouvez, sur-le-champ, vous réunir dans vos bureaux. Je propose la réunion pour lundi. (Oui! oui!)

La réunion des bureaux est fixée à lundi.
M. Pagnerre. L'Assemblée sait qu'il y a eu plusieurs propositions déposées sur le même objet. Je demande que toutes ces propositions soient remises à la commission qui sera nommée lundi.

M. Etienne dépose un rapport sur les dépenses faites par les ateliers nationaux sous le gouvernement provisoire.

M. le ministre des travaux publics. Je demande que le projet soit placé à la suite de l'ordre du jour. Plusieurs de ces dépenses sont encore à solder. (Adhésion.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les droits de douane relatifs aux sels étrangers.

La délibération continue sur l'amendement présenté par MM. Luneau et Crespel de la Touche au sujet de l'introduction de sels raffinés.

M. Randoing monte à la tribune, mais l'agitation qui continue, après la proclamation du vote relatif à la dissolution, ne lui permet pas de se faire entendre.

M. le président. J'invite les membres qui ne peuvent se défendre du besoin de causer de le faire plus bas, ou de passer dans la salle des conférences. (Hilarité.)

M. Randoing appuie l'amendement:
Si le travail national n'est pas protégé, vous perdez la main d'œuvre, vous ruinez une population ouvrière considérable. Le droit demandé est juste et légal.

M. le ministre des finances. La considération qu'on a

